



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 138 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour 2022

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général présente ci-après son sixième rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et du centre des visiteurs, réalisés dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, conformément à la section X de la résolution [75/253 A](#) de l'Assemblée générale.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/75/319](#)), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, les services de gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées.

Au cours de la période considérée, malgré les difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les travaux de construction sur le site ont progressé et les activités liées aux travaux préparatoires et au déménagement étaient achevées avec succès en juillet 2021. Le nouvel appel d'offres pour les principaux travaux de rénovation de l'Africa Hall a été lancé. Alors que certains retards ont été enregistrés dans la procédure d'appel d'offres, un contrat portant sur ces travaux devrait être attribué au cours du deuxième semestre de 2021. D'après les prévisions actuelles, le projet devrait être, à peu de chose près, achevé en septembre 2023. Certes les retards entraîneront des coûts additionnels pour la supervision des travaux du projet, mais le Secrétaire général ne doute pas que les travaux seront réalisés sans dépassement du budget maximum approuvé, qui s'élève à 56,9 millions de dollars. Les ressources nécessaires pour 2022, soit 17 954 400 dollars, seront couvertes par le solde non utilisé prévu à la fin de 2021.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

* [A/76/150](#).



I. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

A. Historique

1. Dans sa résolution [70/248 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses, d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Par les résolutions qu'elle a adoptées ultérieurement ([71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#), [74/263](#) et [75/253 A](#)), elle a pris note des progrès accomplis pendant les périodes considérées et a ouvert un crédit d'un montant total de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2021. Le présent rapport est le sixième à avoir été établi sur l'état d'avancement des travaux depuis que l'Assemblée a approuvé le projet en 2015.

B. Descriptif du projet

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs précédemment indiqués, à savoir rénover l'Africa Hall tout en respectant son authenticité historique et architecturale et en corrigeant les défauts qu'il présente au regard des normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ; c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ; d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de la lumière dans les espaces intérieurs.

3. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux ([A/75/319](#)), la date d'achèvement prévue a été reportée à septembre 2023, une échéance que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) considère toujours comme réaliste malgré les retards dans l'attribution du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation.

4. Au moment de la rédaction du présent rapport, les procédures de passation de marchés relatives aux domaines ci-après étaient en cours : a) principaux travaux de rénovation ; b) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; c) restauration des œuvres d'art. La faillite de la principale entreprise de la coentreprise avait entraîné la résiliation par la CEA du précédent contrat portant sur les principaux travaux de rénovation. Conformément au paragraphe 9 de la section X de la résolution [75/253 A](#) de l'Assemblée générale et à la lumière des enseignements tirés de cette faillite, l'Organisation mène actuellement une enquête sur les antécédents des soumissionnaires présélectionnés dans le cadre du nouvel appel d'offres, le but étant d'attribuer le contrat à une entreprise qui répond aux exigences en matière de résultats financiers.

5. Le projet de rénovation de l'Africa Hall continue d'être exécuté dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et en restaurant l'intégrité historique, culturelle et architecturale du bâtiment. Tous les éventuels changements, évolutions ou modifications seront évalués en vue de maintenir les objectifs globaux du projet, notamment en matière de coût et de qualité.

6. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de constituer un obstacle majeur pour le projet, pouvant notamment avoir une incidence sur la chaîne d'approvisionnement et le calendrier d'exécution.

7. Le Secrétaire général reste néanmoins confiant quant à la possibilité de réaliser le projet sans dépassement du budget maximum approuvé, qui s'élève à 56,9 millions de dollars y compris une réserve en cas d'augmentation des coûts et une réserve pour imprévus.

C. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

8. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni quatre fois, en septembre 2020, en février 2021, en mai 2021 et en août 2021.

9. Les réunions du Comité ont pour objet de tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clés informés de l'état d'avancement et de l'exposition aux risques, et de faciliter leur prise de décisions. Le Comité demeure un élément de gouvernance essentiel, car il réunit les principaux bénéficiaires du bâtiment rénové afin qu'ils débattent et conviennent de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, y compris des modifications éventuelles à apporter à tout élément initial convenu qui seraient du ressort du Secrétariat.

10. Au cours de sa dernière réunion, le Comité a été informé de l'état d'avancement des procédures de passation de marchés liées au projet, notamment celles portant sur les travaux principaux de rénovation, sur les systèmes de conférence et les systèmes informatiques, et sur la restauration des œuvres d'art.

11. On a rappelé aux parties prenantes le cahier des charges et les objectifs approuvés du projet et on leur a demandé de limiter au strict minimum le nombre de changements demandés par le maître d'ouvrage (comme expliqué au paragraphe 30 e) du présent rapport) dans leur prise de décisions, afin d'éviter des coûts supplémentaires et de nouveaux dépassements de délais. Elles ont également été informées des répercussions que la pandémie de COVID-19 pouvait avoir sur le projet, et des activités de gestion des risques en cours.

Conseil consultatif

12. Le Conseil consultatif, qui a une nouvelle présidence, s'est réuni en mars et en juin 2021. Le Conseil a été tenu informé de l'état d'avancement du projet et des risques. Ses membres ont continué de s'acquitter activement de leurs fonctions et ont formulé à l'intention du maître d'ouvrage des recommandations sur la façon de protéger le projet et l'exécution de celui-ci. C'est ainsi que le Conseil a fait part de ses inquiétudes concernant les retards accumulés et leurs répercussions sur le budget du projet.

13. À ce jour, le Conseil consultatif a donné son avis et des conseils sur la conception du projet, les stratégies de réorganisation de la campagne de mobilisation de ressources, les stratégies de mobilisation de contributions volontaires et les moyens d'améliorer et de renforcer la coordination avec les autorités du pays hôte.

Coordination avec le Siège

14. Le rôle du Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget reste inchangé par rapport aux années précédentes. L'accord relatif à l'administration et à la coordination que la

CEA et le Service ont conclu en 2017 continue de régir les attributions des acteurs intervenant sur différents aspects de la gestion du projet, notamment la gestion du changement et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement du projet.

15. Afin d'atténuer au mieux les difficultés découlant de la résiliation par la CEA du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation avec l'entreprise précédente en février 2020 (A/75/319, par. 4 et 44), le Service de la politique de gestion mondiale des biens, l'équipe du projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA, le Groupe des achats de la CEA et la Division des achats au Siège, à New York, ont tenu des réunions de coordination au moins une fois par semaine. Tout au long de la période considérée, le Service de la politique de gestion mondiale des biens a continué de prodiguer des orientations et des conseils techniques, et de faire connaître les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction en cours. Il fait également office de principal intermédiaire entre la CEA et les principales parties prenantes à New York, en particulier le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le Bureau des affaires juridiques.

16. Depuis octobre 2017, le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international qui a fourni au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques liés à la construction. Avant la publication des rapports semestriels indépendants consacrés à ce sujet, des réunions sur la gestion des risques ont eu lieu à intervalles réguliers entre l'équipe de la CEA chargée du projet et les principales parties prenantes. Ces réunions avaient pour but de permettre aux acteurs de comprendre l'incidence que les différents risques, qu'on trouve dans l'inventaire des risques, pourraient avoir sur le calendrier et le plan de dépenses du projet, ainsi que les coûts et les imprévus connexes, comme indiqué de manière plus détaillée à la section F du présent rapport.

D. Gestion du projet

17. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un(e) chargé(e) de projet (P-5), qui rend compte à l'entité responsable du projet, à savoir la direction de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un(e) architecte-ingénieur(e) (P-4), d'un(e) spécialiste des achats (P-3), d'un(e) ingénieur(e) structures/génie civil responsable des questions touchant l'architecture (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)], d'un(e) assistant(e) aux expéditions et au soutien logistique [agent(e) local(e)] et d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Tous les emplois de temporaire ont été approuvés par l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/248 A.

18. La CEA procède actuellement au recrutement d'un(e) responsable des marchés temporaire (P-3) qui travaille exclusivement pour le projet, comme suite au paragraphe 16 de la section X de la résolution 75/253 A. Cette procédure de recrutement est bien avancée et la personne retenue devrait entrer en fonctions d'ici la fin de 2021.

19. Un poste de coordonnateur(trice) temporaire du projet (P-4) est rattaché au Service de la politique de gestion mondiale des biens, à New York. La personne titulaire continue d'assurer les services d'appui et de supervision du projet, y compris les services de coordination de la gestion des risques.

20. Afin de garantir la poursuite d'une bonne gestion courante du projet, les postes créés uniquement pour le projet seront maintenus jusqu'à l'achèvement de l'essentiel

des travaux du projet, prévu pour la fin septembre 2023. Les six agent(e)s de sécurité, dont les emplois de temporaire ont été approuvés par l'Assemblée générale à la section V de la résolution 71/272 A, continueront également à assurer les services de sécurité jusqu'à cette date.

21. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/75/319, par. 24), la CEA a l'intention de continuer de recruter des consultants indépendants pour qu'ils mettent leur expertise au service de l'équipe de gestion du projet et assurent des services relevant de domaines dans lesquels celle-ci ne compte pas de spécialistes. Les consultants indépendants sont toujours les mêmes et la situation les concernant se présente comme suit :

a) **Programmation des expositions.** L'expert recruté en avril 2018 a aidé la CEA à préparer le dossier de décision concernant le centre des visiteurs et à concevoir l'exposition permanente, notamment à en choisir les pièces. En raison de la pandémie de COVID-19, l'expert n'a pas fourni de services sur place depuis mars 2020. Une fois que le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation sera attribué, les activités relatives à la conception et à la documentation de la programmation des expositions reprendront et l'expert devrait revenir à la CEA pour faciliter la procédure d'appel d'offres concernant la programmation et superviser et coordonner sa mise en œuvre ;

b) **Restauration des œuvres d'art.** L'expert recruté en février 2018 pour appuyer l'équipe de gestion du projet pendant la procédure d'appel d'offres pour la restauration des œuvres d'art supervisera et coordonnera les futurs travaux de restauration. Cependant, étant donné que le programme de restauration des œuvres d'art sera mis en œuvre pendant la phase d'exécution des principaux travaux de rénovation, l'expert n'a pas fourni de services depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020. L'expert devrait fournir les services qu'il n'a pas encore assurés au début de l'année 2022, en coordination avec le programme des principaux travaux de rénovation ;

c) **Mobilisation de ressources.** L'expert recruté en février 2020 a démissionné en juin 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le recrutement d'un nouvel expert a été bouclé en juillet 2021 et l'expert devrait se mettre au service de la CEA à partir de septembre 2021, pour une durée de trois mois.

22. Le cahier des charges concernant les services prévus dans le contrat avec le cabinet de conseil principal a été modifié pour tenir compte de la prolongation de la durée du projet en se basant sur le nouvel appel d'offres pour les principaux travaux de rénovation et un modèle révisé permettant à des experts de haut niveau d'assurer la prestation des services à distance pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 actuelle, sans nuire à la qualité des services sur place.

E. Responsabilité du projet

23. Conformément à la résolution 75/253 A de l'Assemblée générale et à ses résolutions antérieures, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé au sixième audit annuel du projet de rénovation de l'Africa Hall pratiquement entre janvier et mars 2020. Le dernier rapport d'audit interne (2021/021 de juin 2021) contient les six recommandations ci-dessous, qui ont toutes été acceptées par la CEA et qui sont en train d'être appliquées :

a) La CEA devrait modifier le mandat du Conseil consultatif du projet de l'Africa Hall pour permettre la nomination de membres suppléants issus des États membres et des organisations représentés au Conseil, afin d'éviter la discontinuité des réunions de celui-ci ;

b) La CEA devrait ajouter dans l'inventaire des risques du projet qu'en cas de vacances de postes au sein du Conseil consultatif de l'Africa Hall, cela empêchera de tenir, lorsqu'il le faudra, des réunions pour assurer un suivi rigoureux et prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent ;

c) La CEA devrait nommer un(e) responsable de la gestion des risques chargé(e) du suivi des mesures d'atténuation des risques que la pandémie de COVID-19 fait peser sur le projet de l'Africa Hall ;

d) La CEA devrait mettre à jour le manuel du projet de l'Africa Hall en y ajoutant des procédures formelles de gestion des réclamations et des conseils sur la manière d'éviter les réclamations et les litiges ainsi que sur la manière de les gérer convenablement lorsqu'ils surviennent ;

e) La CEA devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour veiller à ce que tous les fonctionnaires chargés de la passation de marchés suivent la formation professionnelle obligatoire dans ce domaine et fixer une date butoir pour suivre cette formation dans son intégralité ;

f) La CEA devrait accorder des droits d'accès à Umoja aux personnes chargées de la passation de marchés, en concordance avec les pouvoirs qui leur sont délégués.

24. La CEA accorde une grande importance aux audits régulièrement effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et à l'équipe de projet d'examiner et d'améliorer les procédures d'exécution, conformément aux règlements, règles et directives applicables de l'Organisation.

F. Gestion des risques

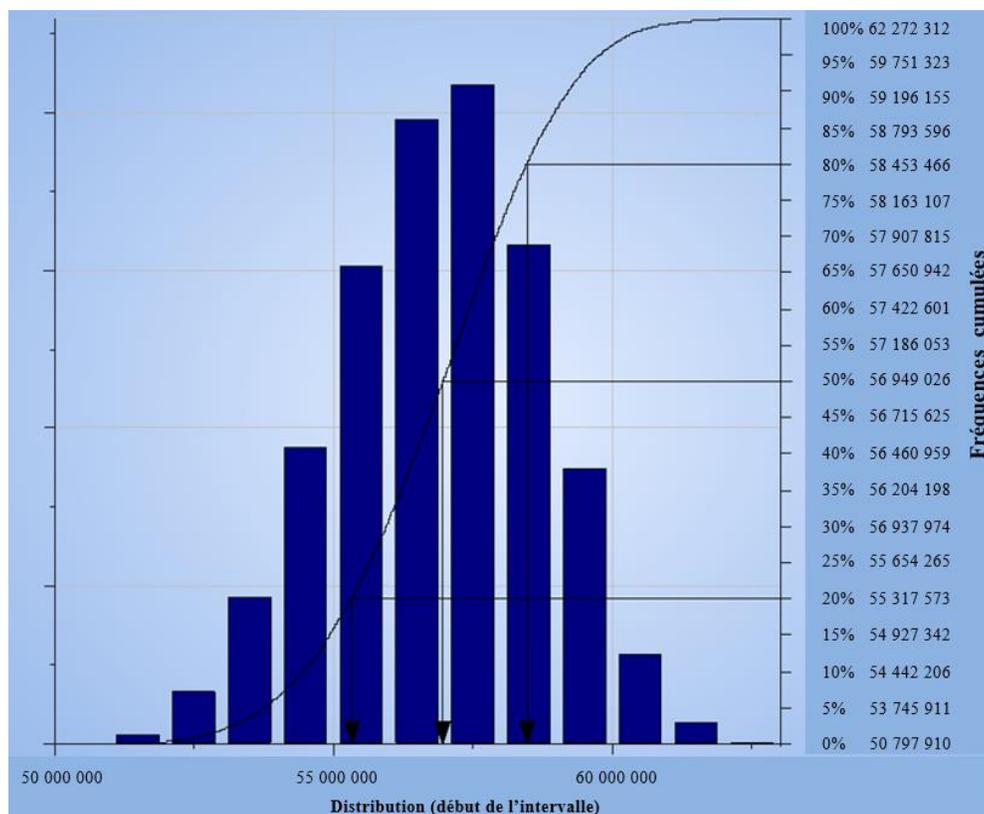
Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

25. Le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a tenu régulièrement des réunions pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci. Depuis 2017, il a établi sept rapports d'activité semestriels sur les services indépendants de gestion des risques pour apporter un appui continu à la prise de décisions du maître d'ouvrage.

26. En juin 2021, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a procédé à la quatrième simulation selon la méthode de Monte-Carlo, en s'appuyant sur une évaluation actualisée des risques existants et de ceux mis au jour récemment. Les résultats auxquels il est parvenu sont présentés dans la figure I.

Figure I
Histogramme des coûts liés aux risques analysés (juin 2021)

(En dollars des États-Unis)



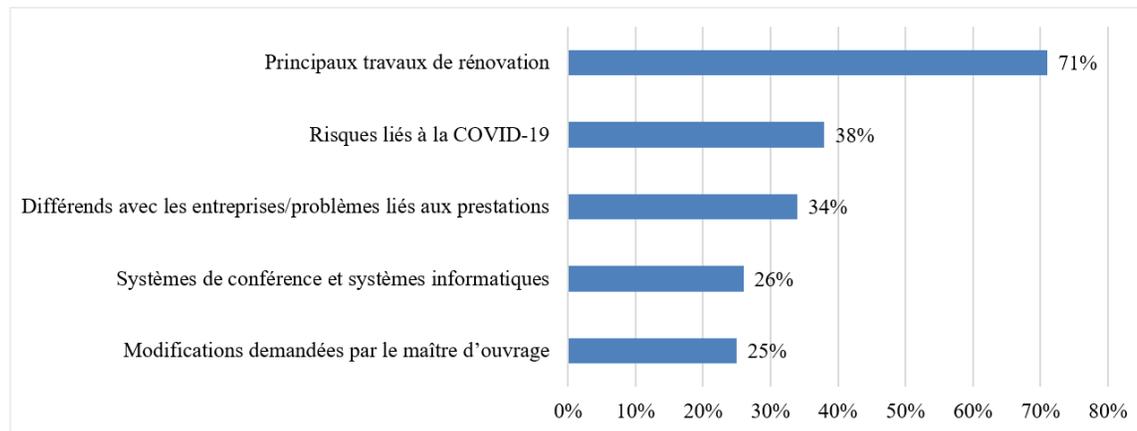
27. Comme indiqué dans la figure I, la quatrième simulation montre que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,90 millions de dollars était de 49 %. Ce taux est en hausse par rapport à celui de la simulation de 2020 (43 %), mais il est en baisse par rapport aux simulations de 2018 (75 %) et de 2019 (69 %), avant la résiliation du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation.

28. Le niveau de confiance actuel (49 %) quant à l'exécution du projet sans dépasser le budget est calculé en fonction du délai fixé pour l'achèvement de l'essentiel des travaux (septembre 2023), soit un retard prévu de 22 mois par rapport au calendrier précédemment établi, en plus du retard de 11 mois déjà accumulé, comme indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux. Les coûts supplémentaires liés à la prolongation de la période d'exécution du projet, y compris les coûts additionnels liés à l'équipe de gestion du projet et aux potentielles mesures d'atténuation des effets de la COVID-19, sont pris en compte dans le niveau de confiance de 49 %. On peut s'attendre à ce que ce niveau de confiance remonte une fois que le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation sera attribué à une autre entreprise.

29. La simulation de Monte Carlo réalisée en 2021 a également donné lieu à la mise à jour de l'analyse de sensibilité présentée à la figure II, qui met en évidence les cinq risques qui pourraient avoir la plus grande incidence sur le coût global du projet, par ordre décroissant en partant des risques ayant la plus forte incidence, selon la corrélation statistique. S'agissant du projet de rénovation de l'Africa Hall, les

principaux risques liés au coût proviennent de facteurs variables se rapportant aux principaux travaux de rénovation.

Figure II
Analyse de l'élasticité des coûts (juin 2021)



Description des cinq principaux risques liés au projet

30. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques recensés dans l'analyse de l'élasticité des coûts, ainsi que des explications quant aux mesures d'atténuation prises :

a) **Principaux travaux de rénovation.** Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, il est à redouter que les principaux travaux de rénovation donnent lieu à un nouvel appel d'offres et que les coûts diffèrent des estimations actuelles. Pour atténuer les risques, la CEA a décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation en recourant à une procédure de passation de marché novatrice, à savoir l'appel d'offres « en plusieurs étapes », qui vise à faire en sorte que les soumissionnaires aient l'idée la plus précise possible du projet afin que leurs propositions offrent le meilleur rapport qualité-prix. En outre, des retards dans les procédures de passation de marchés en cours pourraient avoir une incidence sur le calendrier prévu pour l'exécution des principaux travaux de rénovation et, par conséquent, entraîner des coûts supplémentaires si on doit continuer de recourir aux services de l'équipe de gestion de projet et du cabinet de conseil principal. Pour atténuer ce risque, la CEA et l'équipe du projet suivent de près l'évolution des procédures de passation de marchés pour s'assurer qu'elles suivent bien leur cours ;

b) **Risques liés à la COVID-19.** Ces risques proviennent des incertitudes liées à la pandémie actuelle. Par exemple, il est à craindre que les principaux travaux de rénovation durent plus longtemps que prévu compte tenu des réglementations locales relatives aux mesures de quarantaine ou de distanciation physique (limitation ou réduction du nombre d'employés de l'entreprise prestataire présents sur le chantier) ou d'éventuelles obligations de prendre des mesures d'hygiène supplémentaires dans les installations communes, comme les toilettes, les vestiaires, les salles de restauration, etc. En outre, la pandémie risque d'avoir une incidence sur la chaîne d'approvisionnement mondiale en biens et en services de construction, ce qui pourrait entraîner une rupture des biens et services nécessaires aux travaux et avoir des répercussions sur les prix ou les délais d'achèvement. Au moment de la rédaction du présent rapport, il est encore trop tôt pour connaître de manière exhaustive les risques et conséquences liés à la pandémie de COVID-19 en Éthiopie,

en Afrique de l'Est, en Afrique de manière générale ou dans le monde, et il est donc difficile de demander aux responsables de la gestion des risques de prendre des mesures d'atténuation particulières. Cela étant, l'équipe de gestion du projet et le Service de la politique de gestion mondiale des biens, épaulés par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, suivent attentivement la situation. Il convient de noter que comme ce projet porte sur la préservation d'un bâtiment emblématique qui fait partie du patrimoine, le cahier des charges ne devrait pas être modifié du fait de la pandémie ;

c) **Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations.** Comme il est indiqué dans les deux précédents rapports (A/74/328 et A/75/319), il s'agit des différends en suspens avec les consultants ou les entreprises survenus pendant l'exécution du projet et qui pourraient saper la motivation de l'équipe, ralentir les travaux ou amoindrir la qualité des éléments à livrer au point qu'ils soient inacceptables. Pour atténuer ces risques, l'équipe chargée du projet de rénovation traite en temps voulu toutes les réclamations des entreprises et demandes de changement. Elle va également mettre à jour le manuel du projet de rénovation et faire en sorte que les procédures propres au projet soient parfaitement comprises et respectées par toutes les parties prenantes pendant toute la durée de l'exécution du projet. À condition qu'elles ne nuisent pas aux besoins de la CEA, des mises à jour peuvent être apportées aux procédures de manière à tenir compte des besoins des consultants et des entreprises ;

d) **Systemes de conférence et systemes informatiques.** Comme il a été noté dans les deux précédents rapports (A/74/328 et A/75/319), ces risques sont liés aux coûts qui pourraient survenir du fait de l'ajout de services dans le dossier d'appel d'offres portant sur les systèmes et réseaux de conférence et les systèmes et réseaux informatiques. Afin d'atténuer le risque de dépassement des coûts, l'équipe du projet de rénovation de la CEA travaille en étroite collaboration avec le Service de l'informatique et des communications de celle-ci et d'autres acteurs institutionnels pour s'assurer que l'installation finale des systèmes répondra aux besoins de l'Organisation, sans occasionner un dépassement de budget ;

e) **Modifications demandées par le maître d'ouvrage.** Dans le prolongement des trois rapports précédents (A/73/355, A/74/328 et A/75/319), les risques traités ici sont liés aux prescriptions qui peuvent être ajoutées s'il est nécessaire d'adapter le cahier des charges pendant l'exécution du projet. Pour atténuer les risques liés aux coûts et aux retards, l'équipe collabore étroitement avec les principaux acteurs institutionnels depuis le lancement du projet de rénovation et poursuivra de la sorte jusqu'à ce qu'il soit achevé pour que les avantages attendus soient obtenus, comme prévu, et que les parties prenantes prennent rapidement des mesures pour éviter d'autres retards.

Gestion intégrée des risques

31. L'équipe chargée du projet, avec l'appui du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, a continué de mener des activités de gestion intégrée des risques au niveau local. Ces activités ont notamment consisté à tenir à jour l'inventaire, qui demeure un répertoire évolutif de tous les risques passés et présents, chaque risque étant attribué à un membre du personnel chargé de le surveiller et de prendre des mesures correctrices si nécessaire, conformément au plan d'atténuation arrêté. Par ailleurs, l'équipe de la CEA chargée du projet de rénovation fait régulièrement participer des consultants et des entreprises spécialisés à ses activités de gestion des risques habituelles. Dans le cadre des activités de suivi courantes, comme les réunions régulièrement tenues, la situation en matière de risques fait l'objet d'analyses et d'examen minutieux.

G. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec les États Membres et le Gouvernement du pays hôte

32. Un accord a été trouvé entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien, ce qui a facilité l'importation de biens et de services nécessaires au projet. La collaboration avec les autorités locales à l'appui du projet a été très positive et très efficace.

Contributions volontaires

33. Dans le prolongement des informations contenues dans le troisième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux (A/73/355), la CEA entend continuer de chercher à obtenir des contributions volontaires pour le projet en présentant ce dernier et en faisant sa promotion lors de grandes manifestations et conférences, notamment aux futurs sommets de l'Union africaine. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, les manifestations en question ont été annulées au cours de la période considérée. La CEA déterminera quelles futures manifestations pourraient être propices à la promotion et à la présentation du projet en tenant compte de la situation liée à la COVID-19.

34. Comme indiqué précédemment, la CEA a l'intention d'aménager un espace de stationnement pour les visiteurs sur un terrain d'environ 3 000 m² qui a été gratuitement mis à sa disposition par le Gouvernement éthiopien et la ville d'Addis-Abeba, pour une période de 60 ans (A/75/319, par. 35 et 39).

35. Comme suite au précédent rapport du Secrétaire général (A/75/319, par. 40), le Conseil consultatif, en particulier les membres représentant l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, continue d'appuyer la demande faite par la CEA aux États Membres d'Afrique et aux institutions africaines de fournir des œuvres d'art ou des articles à caractère historique pertinents au regard de l'histoire du bâtiment. En collaboration avec l'équipe d'experts chargée de la programmation des expositions et de la restauration des œuvres d'art, l'équipe du projet continue d'étudier les possibilités de bénéficier de connaissances et d'autres formes de contributions d'universitaires et de chercheurs.

36. Pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources durable (résolution 73/279 A, sect. VIII, par. 4 et 5), et comme indiqué à l'alinéa c) du paragraphe 21 du présent rapport, la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA a recruté un expert en mobilisation des ressources pour pourvoir le poste laissé vacant après la démission du précédent expert. L'expert devrait boucler l'élaboration d'un projet de plan d'action de mobilisation des ressources visant à attirer un financement des États Membres et du secteur privé, dans le respect des règlements et règles applicables de l'ONU et conformément aux stratégies de la CEA en la matière.

Passation des marchés

37. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/75/319) et dans le plan des dépenses, la stratégie d'exécution du projet consiste à diviser l'ensemble du programme de construction en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement (délogement) ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

38. Après l'interruption survenue au début à cause de la pandémie de COVID-19, l'entreprise engagée pour les travaux préparatoires et le déménagement a repris les activités et avait pratiquement terminé les travaux au mois de juillet 2021. La CEA

procède actuellement au délogement des locataires commerciaux du bâtiment de l’Africa Hall.

39. Comme expliqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, à la suite de la résiliation du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation en février 2020, la CEA a entamé un nouvel appel d’offres pour attribuer le contrat à une autre entreprise en mars 2020. Elle a recouru à une méthode de passation de marché novatrice, avec notamment un appel d’offres en plusieurs étapes et des dialogues compétitifs, qui a permis d’avoir un résultat satisfaisant en ce qui concerne les offres retenues. L’Organisation procède actuellement à une enquête sur les antécédents du soumissionnaire ayant le meilleur dossier, le but étant d’attribuer éventuellement le contrat à une entreprise qui, d’après ses antécédents, est à même de mener à bien le projet. Un contrat devrait être attribué au quatrième trimestre de 2021. Bien que cette date vienne après l’échéance d’avril 2021 initialement prévue, ce retard n’aura pas d’incidence sur la date prévue pour l’achèvement du projet.

40. Les dossiers d’invitation à soumissionner relatifs aux systèmes de conférence et aux systèmes informatiques ont été bouclés au dernier trimestre de 2020. L’appel d’offres a ensuite été publié en juillet 2021. Le contrat devrait être attribué au début de l’année 2022 et les travaux devraient démarrer en même temps que les principaux travaux de rénovation.

41. Les procédures d’appel d’offres liées à la restauration des œuvres d’art [lot A (vitraux), lot B (tableaux et tentures), et les lots C et D (autres petites œuvres d’art)] sont bien avancées et les contrats devraient être attribués au cours du second semestre 2021. Les travaux relatifs à la restauration des œuvres d’art seront exécutés en même temps que les principaux travaux de rénovation.

42. En raison du retard pris dans les principaux travaux de rénovation, l’exécution des travaux relatifs à l’exposition permanente a été reportée. Les dossiers d’invitation à soumissionner seront publiés une fois que les principaux travaux de rénovation auront commencé. Le volet « exposition permanente » sera exécuté une fois que ces travaux seront terminés.

43. La CEA a également renégocié le contrat relatif à la fourniture de services d’architecture et de génie civil pour les troisième, quatrième et cinquième phases des travaux de rénovation de l’Africa Hall afin d’y inclure les services supplémentaires demandés au principal cabinet de conseil, comme expliqué au paragraphe 22 du présent rapport. Au moment de la rédaction du présent rapport, la signature de l’avenant au contrat était prévue au second semestre de 2021.

Savoir local et enseignements tirés de l’expérience

44. L’exécution des travaux de rénovation de l’Africa Hall s’appuie toujours sur les enseignements tirés de l’expérience d’autres grands projets de construction de l’Organisation et sur les meilleures pratiques décrites dans les directives pour la gestion des projets de construction. Afin qu’ils servent à d’autres grands projets de construction de l’ONU, les enseignements tirés et les meilleures pratiques recensées durant les travaux de rénovation de l’Africa Hall seront également ajoutés aux versions actualisées des directives. En application de la résolution [75/253](#) A de l’Assemblée générale, on fera le point sur la manière dont l’équipe du projet s’assure du recours à des matériaux d’origine et de fabrication locales et à une main-d’œuvre et à l’expertise locales dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l’état d’avancement des travaux, une fois que le contrat de construction aura été attribué.

45. Lors de la réception des produits ou travaux quasiment achevés (travaux préparatoires et déménagement) par les parties prenantes concernées de la CEA (représentants des utilisateurs finaux), l’équipe du projet recensera les meilleures

pratiques pour les futures procédures de livraison, comme à la fin des principaux travaux de rénovation et des autres travaux.

46. Les enseignements tirés des études techniques des travaux de rénovation de l’Africa Hall ont également servi de modèle à la conception des améliorations rendant l’ensemble du complexe de l’ECA plus accessible et plus inclusif.

Planification et études techniques

47. Les études techniques concernant les systèmes et réseaux de conférence et les systèmes et réseaux informatiques ont été bouclées au cours du quatrième trimestre de 2020 et les appels d’offres concernant les services connexes sont actuellement lancés.

48. L’élaboration des études techniques concernant le volet « exposition permanente » de l’Africa Hall est dans ses dernières phases et devrait être bouclée au début de l’année 2022.

49. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les efforts déployés par la CEA pour solliciter la contribution des milieux universitaires et d’experts indépendants à Addis-Abeba à l’élaboration des documents de référence et des documents historiques portant sur le panafricanisme, l’un des trois thèmes principaux de la future exposition permanente (les deux autres thèmes étant l’ONU en Afrique et le bâtiment de l’Africa Hall). Une fois que le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation sera attribué, la CEA reprendra contact avec les milieux universitaires et des experts indépendants à Addis-Abeba pour solliciter leur contribution.

État d’avancement des travaux de construction

50. Comme indiqué au paragraphe 38 du présent rapport, les travaux préparatoires et le déménagement étaient pratiquement achevés en juillet 2021. Lors de la réception, les utilisateurs finaux ont été formés à l’utilisation et à l’entretien des nouveaux systèmes et les documents adoptés d’un commun accord, les manuels d’utilisation, les garanties, les documents de mise en service et les protocoles de livraison ont été remis aux parties prenantes concernées de la CEA (représentants des utilisateurs finaux). Actuellement, l’équipe de gestion du projet prépare un rapport sur les enseignements tirés des travaux préparatoires et du déménagement.

51. Les éléments défectueux détectés lors de la phase des travaux préparatoires et du déménagement, dont les défauts n’ont pas d’incidence sur leur utilisation en toute sécurité, ont été recensés et inscrits sur une liste qui sera examinée, et seront réparés pendant la période de garantie, qui dure 12 mois à compter de la date d’achèvement de l’essentiel des travaux jusqu’au mois de juillet 2022. Il a été convenu avec l’entrepreneur d’un mécanisme de réparation de tout défaut (y compris tout défaut décelé plus tard) pendant la période de garantie.

52. La CEA procède en ce moment au relogement des occupants actuels de la Rotonde de l’Africa Hall dans les nouveaux espaces commerciaux créés dans le cadre des travaux préparatoires et du déménagement, afin de libérer le bâtiment de l’Africa Hall et que les principaux travaux de rénovation puissent démarrer immédiatement après l’attribution du contrat y relatif. Les occupants actuels de l’Africa Hall devraient rejoindre les nouveaux espaces commerciaux d’ici septembre 2021.

53. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/75/319, par. 56), les services de gestion des travaux devant être fournis par le cabinet de conseil principal ont été suspendus en mars 2020. La CEA a depuis renégocié ces services en vue du nouvel appel d’offres pour le contrat portant sur les principaux

travaux de rénovation. La signature du projet d'avenant au contrat est prévue au second semestre de 2021.

H. Questions diverses

Accessibilité

54. Dans ses précédents rapports sur l'état d'avancement des travaux, le Secrétaire général a souligné que les études techniques relatives à la rénovation de l'Africa Hall respectent tous les principes applicables en matière d'accès équitable. Le chef de projet est membre des groupes de travail de la CEA sur l'accessibilité et l'inclusion, et les études techniques des travaux de rénovation de l'Africa Hall ont également servi de modèle à la conception des améliorations rendant l'ensemble du complexe de l'ECA plus accessible et plus inclusif.

Viabilité

55. Ayant achevé l'essentiel du volet « travaux préparatoires et déménagement » en juillet 2021, la CEA mesurera et enregistrera la consommation d'énergie dans les nouveaux espaces permanents au cours des six prochains mois et créera un état de référence de la consommation d'énergie au cours du premier trimestre de 2022 pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale contenues dans les résolutions [73/279 A](#), [74/263](#) et [75/253 A](#).

Centre des visiteurs

56. Conformément à la résolution [75/253 A](#) de l'Assemblée générale, les informations sur les différentes formules concernant les billets d'entrée, notamment une formule instaurant la gratuité, et sur la stratégie de communication seront fournies dans le prochain rapport sur l'état d'avancement des travaux.

I. Calendrier du projet

57. La figure III montre l'état d'avancement réel du projet au 30 juin 2021 et le calendrier mis à jour jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet.

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (30 juin 2021)

Calendrier du projet										
Activités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Approbation du projet (résolution 70/248 A, sect. IX)										
Préparation et conception (Phases 1 et 2)										
Evaluation et cahier des charges pour les études techniques										
Étude d'avant-projet										
Cahier des charges pour les études techniques, études d'avant-projet et élaboration des études techniques										
Mise en place de l'équipe et négociation avec les consultants										
Préconstruction (Phase 3)										
Dossier de production et d'appel d'offres										
Appel d'offres										
Construction (Phase 4)										
Travaux préparatoires et déménagement										
Principaux travaux de rénovation										
Matériel de pointe, exposition et œuvres d'art										
Clôture du projet (Phase 5)										

Légende :

-  Calendrier du projet prévu dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/75/319) – août 2020
 Calendrier actuel révisé du projet (juillet 2021)

J. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses pour le reste de l'année 2021

58. Dans ses résolutions [71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#) et [74/263](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2021, dont : a) 3 875 200 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 32 344 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 321 800 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme.

59. Au 30 juin 2021, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 12 341 500 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2021 étaient estimées à 4 838 900 dollars, comme indiqué dans le tableau 1. Le niveau relativement faible des dépenses s'explique par le fait que le volet « principaux travaux de rénovation », le plus important du projet de rénovation de l'Africa Hall, n'a pas été livré comme prévu, comme expliqué plus haut dans le présent rapport.

Tableau 1
Dépenses effectives au 30 juin 2021 et montant estimatif des dépenses pour le reste de l'année 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits approuvés pour la période 2016-2021</i>	<i>Dépenses cumulées du début du projet au 30 juin 2021</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2021</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2021</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	21 649,2	2 439,2	2 047,5	4 486,7	17 162,5
2. Services spécialisés	5 731,6	4 923,0	401,7	5 324,7	406,9
3. Hausse des coûts	945,9	–	1 373,8	1 373,8	(427,9)
4. Imprévus	4 027,0	–	229,8	229,8	3 797,2
Total partiel (chapitre 33)	32 353,7	7 362,2	4 052,8	11 415,0	20 938,7
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	3 875,2	4 556,9	657,7	5 214,6	(1 339,4)
Total partiel (chapitre 18)	3 875,2	4 556,9	657,7	5 214,6	(1 339,4)
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	321,8	422,4	128,4	550,8	(229,0)
Total partiel (chapitre 34)	321,8	422,4	128,4	550,8	(229,0)
Total	36 550,7	12 341,5	4 838,9	17 180,4	19 370,3
Dont financement par des contributions volontaires	9,0	–	–	–	9,0
Dont financement par l'ouverture de crédits	36 541,7	12 341,5	4 838,9	17 180,4	19 361,3

60. Comme le montre le tableau 1, un solde de 19 370 300 dollars devrait rester inutilisé au 31 décembre 2021.

Ressources nécessaires pour 2022

61. Les ressources nécessaires pour 2022 sont indiquées dans le tableau 2. Le montant total des dépenses prévues pour 2022 s'élève à 17 954 400 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 992 100 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui permettra de couvrir :

i) Les coûts relatifs au maintien de l'équipe de gestion du projet en place, et 50 % du coût afférent à l'emploi de temporaire réservé à un(e) coordonnateur(trice) de projet (P-4) basé(e) au Siège (dont le salaire est partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre du remplacement des bâtiments A à J de l'Office) (955 100 dollars) ;

ii) Les honoraires des consultants indépendants qui fournissent sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe de gestion du projet (30 000 dollars) ;

iii) Les coûts liés aux voyages effectués par l'équipe de gestion du projet, qui seront limités au strict minimum et dont le coût prévu tient compte des effets des restrictions en matière de voyage dues à la pandémie de COVID-19 (7 000 dollars) ;

b) Un montant de 16 777 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettra de couvrir :

i) Les coûts de construction (14 324 200 dollars) liés à l'achèvement du volet « travaux préparatoires et déménagement » et à l'exécution du volet « principaux travaux de rénovation », les coûts d'installation liés au volet « systèmes de conférence et systèmes informatique » et les coûts liés au volet « restauration des œuvres d'art » ;

ii) Les coûts des services spécialisés (1 157 100 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé du bouclage des études techniques et d'apporter un appui à l'équipe du projet dans la gestion et la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ;

iii) Une réserve pour imprévus (1 296 400 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;

c) Un montant de 184 600 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agent(e)s de sécurité.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2022</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2021</i>	<i>Montant net des besoins de financement de 2022</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	14 324,2	17 162,5	(2 838,3)
2. Services spécialisés	1 157,1	406,9	750,2
3. Hausse des coûts	-	(427,9)	427,9
4. Imprévus	1 296,4	3 797,2	(2 500,8)
Total partiel (chapitre 33)	16 777,7	20 938,7	(4 161,0)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	992,1	(1 339,4)	2 331,5
Total partiel (chapitre 18)	992,1	(1 339,4)	2 331,5
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	184,6	(229,0)	413,6
Total partiel (chapitre 34)	184,6	(229,0)	413,6
Total	17 954,4	19 370,3	(1 415,9)

	<i>Dépenses prévues pour 2022</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2021</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2022</i>
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c) = (a) - (b)</i>
Dont financement par des contributions volontaires	9,0	9,0	-
Dont financement par l'ouverture de crédits	17 945,4	19 361,3	(1 415,9)

62. Les dépenses prévues pour 2022, qui s'élèvent à un montant de 17 954 400 dollars, devraient être financées par les crédits ouverts et les contributions déjà versées par les États Membres les années précédentes, ainsi que par les contributions volontaires reçues et non utilisées. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé des crédits ouverts et des contributions versées par les États Membres, qui s'élève à un montant de 19 361 300 dollars, prévu à la fin de 2021, sera reporté et servira à couvrir le montant nécessaire en 2022.

K. Prochaines étapes

63. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Attribuer à une entreprise de construction le contrat portant sur l'exécution des principaux travaux de rénovation ;
- b) Démarrer les services de construction prévus dans le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation et mobiliser les ressources afférentes au financement de ces services ;
- c) Sélectionner la ou les entreprise(s) spécialisée(s) pour les travaux de restauration des œuvres d'art concernant les lots A, B et D, et démarrer la prestation des services connexes ;
- d) Mener à bien la procédure d'appel d'offres visant à conclure un contrat avec une entreprise spécialisée pour l'exécution de l'ensemble du volet « systèmes de conférence et systèmes informatiques » ;
- e) Démarrer la prestation des services prévus dans le volet « systèmes de conférence et systèmes informatiques » ;
- f) Achever l'élaboration des études techniques concernant l'exposition permanente et lancer un appel d'offres concernant les services connexes ;
- g) Préparer le rapport sur les enseignements tirés de l'exécution du volet « travaux préparatoires et déménagement » ;
- h) Accompagner les services compétents de la CEA pendant la période de garantie dans la réparation des défauts inscrits sur la liste dressée à cet effet, en ce qui concerne les travaux préparatoires et le déménagement.

II. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

64. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/75/319	Variation
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)												
1. Coûts de construction												
1.1 Travaux de construction	–	–	54,6	354,3	14,7	1 917,9	12 282,1	12 275,0	1 784,5	28 683,2	28 683,1	0,1
1.2 Déménagement	–	–	459,6	1 384,1	129,3	132,2	32,1	–	–	2 137,2	2 137,3	(0,1)
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	–	–	1 500,0	2 300,0	100,0	3 900,0	3 900,0	–
1.4 Restauration des œuvres d'art	–	–	–	–	–	40,0	110,0	730,0	110,0	990,0	990,0	–
1.5 Exposition permanente	–	–	–	–	–	–	400,0	250,0	51,0	701,0	701,0	–
2. Services spécialisés												
2.1 Cabinet de conseil principal	983,2	1 733,3	911,6	586,4	308,8	623,9	1 126,9	1 126,9	366,1	7 767,1	6 699,9	1 067,2
2.2 Cabinet de conseil en gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	20,2	16,8	–	140,4	140,4	(10,1)
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	2,5	–	10,0	10,0	10,0	5,0	99,1	114,1	(15,0)
3. Hausse des coûts												
	–	–	–	–	–	1 373,8	–	–	–	1 373,8	1 373,8	–
4. Imprévus												
	–	–	–	–	–	230,6	1 296,4	1 399,2	202,4	3 127,7	4 015,0	(887,3)
Total partiel (chapitre 33)	984,8	1 743,6	1 528,3	2 327,3	483,2	4 347,8	16 777,7	18 107,9	2 619,0	48 919,5	48 754,6	164,9
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)												
5. Gestion du projet												
5.1 Gestion du projet et appui au projet	320,7	869,1	766,0	883,5	839,2	885,0	858,7	741,8	–	6 163,9	6 203,7	(39,7)
5.2 Coordonnateur à plein temps basé au Siège	–	14,2	93,5	96,1	99,0	96,4	96,4	81,2	–	576,6	576,4	0,2
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	19,5	9,6	–	120,0	30,0	30,0	30,0	244,7	364,7	(120,0)
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	–	7,0	7,0	5,6	0,0	110,0	117,0	(7,0)
Total partiel (chapitre 18)	337,2	909,3	916,7	1 004,9	938,1	1 108,3	992,1	858,6	30,0	7 095,2	7 261,7	(166,4)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/75/319	Variation
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)												
6. Sécurité	–	26,7	104,1	113,7	123,6	182,6	184,6	146,2	–	881,6	880,0	1,5
Total partiel (chapitre 34)	–	26,7	104,1	113,7	123,6	182,6	184,6	146,2	–	881,6	880,0	1,5
Total	1 322,0	2 679,7	2 549,2	3 445,9	1 544,9	5 638,8	17 954,4	19 112,6	2 649,7	56 896,3	56 896,3	0,0
Dont financement par des contributions volontaires	–	–	–	–	–	–	9,0	43,2	–	52,2	–	–
Dont financement par l'ouverture de crédits	1 322,0	2 679,7	2 549,2	3 445,9	1 544,9	5 638,8	17 954,4	19 069,4	2 649,7	56 844,1	–	–